

Une année haute en activité qui s'achève pour laisser place à une pause bien méritée

Quelle année! Encore une fois, sous le thème de la pandémie. Pandémie qui a apporté son lot d'adaptation sur notre façon d'enseigner, sur notre façon de travailler.

Encore cette année, des rencontres, des comités de travail, des consultations, comme en témoigne le tableau des activités à la page suivante où, en un coup d'œil, vous pourrez constater les actions réalisées localement de notre syndicat.

Vous pouvez être fières et fiers de ce que vous réalisez aussi pour l'éducation, année après année, jour après jour, et ce, malgré les conditions d'exercice souvent difficiles.

Bonne fin d'année scolaire, chères enseignantes et chers enseignants. Quelques jours nous séparent des vacances estivales, alors bon été à vous toutes et tous et passez du bon temps!

Natacha Blanchet

Présidente
natacha.blanchet@segp.ca



NOMINATION DE LA PERSONNE DÉLÉGUÉE D'ÉCOLE OU DE CENTRE 2022-2023

Les personnes déléguées ont reçu les **formulaires pour la nomination de la personne déléguée de votre école ou de votre centre** pour la nouvelle année scolaire ainsi que les renseignements quant au rôle et à la libération pour la personne déléguée y sont également inclus.

La personne déléguée est **la référence, la leader** de son centre ou de son école pour l'élaboration et la consultation liées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) et à la convention collective. Elle joue aussi un rôle de courroie de transmission entre les paliers : centre, école, syndicat, centre de services, FSE et Ministère. La personne déléguée est au **cœur** des 1 300 enseignantes et enseignants de notre Syndicat (SEGP-CSQ) et fait partie des 63 000 enseignantes et enseignants qui composent notre Fédération (FSE-CSQ). Vous avez du leadership, vous aimez être informée ou informé, vous désirez participer aux décisions et aux consultations auprès de votre équipe-centre ou équipe-école, vous seriez donc une excellente personne déléguée!

Le **6 septembre prochain** se tiendra notre **premier conseil régional des déléguées et délégués de l'année 2022-2023**. D'où l'importance de nommer votre personne déléguée et de nous faire suivre l'information.

C'est ensemble, toutes les personnes déléguées des 90 écoles et centres du territoire, que nous serons mieux entendus et plus représentatifs auprès des différents paliers décisionnels. Vous n'avez pas de déléguée ou de délégué au sein de votre école. Contactez-nous pour joindre notre équipe syndicale.

Natacha Blanchet

BREF COUP D'ŒIL DES ACTIVITÉS DU SEGP (CSQ) 2021-2022

Visite du personnel enseignant dans les écoles suivantes

- École de l'Amitié - École de l'Étincelle - École de la Farandole - École de la Marée-Montante - École de la Marguerite - École de la Source - École des Moussaillons	- École des Vieux-Moulins - École Desbiens (Dégelis) - École L'Orée-des-Bois - École Notre-Dame (du Lac) - École Notre-Dame-de-Grâces - École primaire de la Vallée-des-Lacs	- École Sacré-Cœur - École Saint-Pierre - École secondaire Cabano - École secondaire de Rivière-du-Loup - École secondaire de Trois-Pistoles
--	---	--

Visibilité

- Activité de clôture du 55 ^e anniversaire du Syndicat - Amélioration du site Web - Assemblées des secteurs d'enseignement - Entrevues et publications dans les médias sur les sujets d'actualité	- Publications régulières sur Facebook et Instagram (<i>nouveau!</i>) - <i>Prof ma fierté!</i> - Prof de métier - FGA sur la carte	- Reportage - Semaine de la FGA - Semaine des enseignant(e)s - Soirée des retraité(e)s
---	---	---

Dossiers

Formations offertes

Avancées au bureau du SEGP (CSQ)

- Équité salariale - Maman va à l'école - Ma plus belle histoire - Offensive professionnelle - Pénurie du personnel - SASI en FP - Règles budgétaires en FP	- Nouveaux délégué(e)s - Accompagnement consultation virtuelle négociation 2023 - Assurance-emploi pour le personnel enseignant à statut précaire - Tâche annualisée 2022-2023	- Numérisation des dossiers des enseignant(e)s - Infolettre
---	---	--

Comités du SEGP (CSQ)

Centres de services scolaires

Négociation nationale

- ACTES (concours Jour de la Terre) - Comité des jeunes - Condition des femmes (activité du cercle littéraire) - Sociopolitique - Statuts et règlements	- Mentorat - Surveillances - Organisation de la formation conjointe CSSFL-SEGP-FSE-CSQ	- Bilan 2020 - Consultation en vue de celle de 2023
---	--	--

Comités de travail du SEGP (CSQ)

Consolidation et développement

Enquêtes et sondages

- Spécialistes CSSKR (comité restreint) - Enseignant(e)s au secondaire CSSFL	- Plan d'action terrain réalisé en collaboration avec la FSE-CSQ - 4 à 7 pour la Semaine des enseignant(e)s	- Plusieurs sondages sont réalisés auprès des enseignant(e)s en vue de faire avancer les dossiers
---	--	---



Les retraités qui ont été fêtés le 3 juin 2022

Le cercle littéraire du comité de la condition des femmes



L'équité salariale



L'activité de clôture du 55^e anniversaire du syndicat



Congé de maternité coïncidant avec l'été

Les représentantes et représentants de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ont conclu, le 26 avril 2022, une entente de principe avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) relative aux congés de maternité des enseignantes coïncidant avec l'été.

Après les votes en assemblée générale dans tous les syndicats locaux, le projet de lettre d'entente est maintenant entériné et prévoit que les nouvelles mesures qui y sont contenues entrent en vigueur dès l'été 2022.

Cette lettre d'entente vient corriger une grave iniquité qui, chaque année, privait de plusieurs milliers de dollars des centaines d'enseignantes à temps plein, dont le congé de maternité coïncidait avec l'été. En effet, les centres de services scolaires étaient, jusqu'à présent, autorisés par la convention collective à déduire des paies d'été des enseignantes les prestations reçues du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), dans certains cas jusqu'à huit semaines de ces prestations. Or, en compensation, la convention collective prévoyait la possibilité de ne reporter qu'un maximum de quatre semaines de vacances.

Dorénavant, plus aucune déduction ne sera effectuée sur les paies d'été des enseignantes qui pourront, par ailleurs, continuer de recevoir les prestations du RQAP auxquelles elles ont pleinement droit. Durant la période estivale, le congé sera simplement suspendu et prolongé pour une durée équivalente à la portion de la partie coïncidant avec l'été, soit jusqu'à un maximum possible de huit semaines supplémentaires.

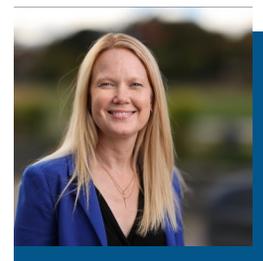
Toutes les enseignantes recevront ainsi le même nombre d'indemnités complémentaires versées par le centre de services scolaire, soit durant 21 semaines. De ce fait, la notion de report de vacances n'existe plus. À noter que les enseignantes à temps partiel auront aussi droit à la suspension et à la prolongation du congé de maternité lorsque celui-ci inclut la semaine de relâche.

Rappelons que la FSE-CSQ tentait depuis une quinzaine d'années de corriger cette injustice. Depuis 2007, au moins six griefs contestant cette pratique sous différents angles ont été déposés par des syndicats affiliés à la FSE-CSQ. De plus, des demandes visant à corriger cette iniquité ont été déposées, sans succès, lors des trois dernières négociations (2010, 2015 et 2020). Cette lettre d'entente constitue une belle victoire pour les enseignantes!

Si vous êtes une enseignante à temps plein et que votre congé de maternité coïncide avec l'été, je vous invite à communiquer avec moi afin d'obtenir de plus amples informations.

Marcella Dube

Conseillère en relations du travail
marcella.dube@segp.ca



Profitez de la force de votre groupe

Économisez sur vos assurances auto, habitation et entreprise.

En savoir plus
csq.lapersonnelle.com
1 888 476-8737

Partenaire de la CSQ

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

La Personnelle désigne La Personnelle, compagnie d'assurances. La marque La PersonnelleSM ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

La tâche annualisée en 2022-2023

Dès septembre prochain, vous aurez de nouveaux encadrements pour votre tâche. Voici quelques informations rapides pour vous en donner une idée. D'autres outils d'information seront rendus disponibles aux membres du SEGP (CSQ) d'ici la rentrée prochaine.

La tâche

- Une tâche annualisée basée sur la tâche actuelle par cycle. Les minutes actuellement utilisées par cycle sont traduites en temps annuel.
- Deux grandes catégories : la **tâche éducative** et les **autres tâches professionnelles (ATP)**.
- La tâche éducative demeure inchangée, elle comprend les cours et leçons ainsi que les autres activités, soit la surveillance générale, la récupération, l'encadrement et les activités étudiantes.
- Pour l'ATP, on retrouve deux sous-parties :
 - le travail assigné par la direction (réunion, comité, PI, etc.);
 - le travail personnel.
- La tâche comprend encore un équivalent de 32 heures de travail pour 1 280 heures annuellement. Il faut réaliser 30 heures de présence obligatoire à l'école ou au centre.
- Il faudra placer à l'horaire uniquement les tâches récurrentes. Certaines activités étudiantes qui se déroulent à certaines périodes de l'année ou le travail personnel ne seront pas des tâches récurrentes. Celles-ci ne seront donc pas placées à l'horaire.
- La durée du travail personnel sera d'un équivalent de 5 heures (200 heures/année), dont deux pourront se faire à la maison ou ailleurs.
- Les rencontres collectives et les rencontres de parents sont incluses dans le total annuel du temps pour le travail personnel.
- La durée des journées pédagogiques est de 5,4 heures pour un total annuel de 108 heures.

La mise en place de consultations pour la tâche assignée autre que les cours et leçons

- La direction doit faire une consultation au CCÉ ou en assemblée générale pour déterminer les temps alloués aux diverses tâches assignées autres que les cours et leçons.

- La direction devra aussi faire une deuxième consultation individuelle sur la tâche qui sera assignée.

Dépassement possible des 32 heures dans le respect des totaux annuels

- Il sera possible que les 32 heures soient dépassées pour certaines semaines. Le temps prévu annuellement des diverses parties de la tâche doit cependant être respecté.
- Il revient au personnel enseignant de comptabiliser les heures réalisées annuellement.

Compensation pour le dépassement de la tâche éducative

Les dépassements de la tâche éducative pourront être compensés en temps de tâche éducative ou payés en heures supplémentaires. Un guide convenu entre les parties en précise les détails.

Assignment par la direction à des activités non prévues

La direction pourra affecter une enseignante ou un enseignant à une tâche imprévue comme une rencontre. Le temps annuel doit être respecté.

Mécanisme en cas de difficultés liées à la tâche

La convention prévoit la mise en place d'un comité pour tenter de régler par entente. Les difficultés entre la direction et une enseignante ou un enseignant ou la direction et un groupe d'enseignants. Pour aider à l'application de la nouvelle tâche, les parties ont convenu d'un guide.

Vous retrouverez aussi des documents d'information sur le site Internet du SEGP (CSQ). Pour toute question concernant la tâche, vous pouvez en discuter avec la personne déléguée de votre école ou centre ou communiquez avec votre syndicat.

Michel Bergeron

Conseiller en relations du travail

michel.bergeron@segp.ca



CAPSULE SOCIOPOLITIQUE

L'Ukraine : rétrospective et implications pour le Canada

Le conflit actuel est une catastrophe annoncée depuis une vingtaine d'années. Le point en commun de cette catastrophe est la lutte de pouvoir entre Washington et Moscou. D'un côté, les États-Unis souhaitent que l'Ukraine se rapproche de l'OTAN, alors que les Russes soutiennent des candidats présidentiels pro-Russie.

La motivation de Vladimir Poutine est de montrer que son pays est une grande puissance, mais son économie dit le contraire. En comparaison, le Canada a une population trois fois plus petite avec un PIB supérieur à la Russie. La nostalgie de la Grande Russie répond à une vision d'un caractère unique et d'une civilisation supérieure pour ce pays.

Sur le plan géopolitique, l'avancée de l'OTAN est au cœur des préoccupations de Vladimir Poutine. Profitant de la faiblesse de la Russie, l'OTAN s'est lancée dans un élargissement vers l'Est, avec des membres de plus en plus près de la Russie. Pensons à la Finlande et à la Suède qui ont déposé tout récemment leur demande à cet effet.

La Russie et Vladimir Poutine se sont toujours opposés à l'élargissement de l'OTAN. Ceci est devenu plus qu'un élément de désaccord. Poutine le considère comme un désir d'affaiblissement de la Russie.

Cette invasion de la Russie en Ukraine se produit alors que l'état des démocraties occidentales est mis à mal. Partout, la polarisation s'accroît et la désinformation qui circule sans contrôle fait le reste. On comprend mieux l'insistance des Russes à vouloir faire dérailler les processus électoraux, notamment par des cyberattaques et par des campagnes de désinformation.

Plus nos démocraties seront affaiblies, plus des dictatures seront fortes.

Pour le Canada ?

L'expansionnisme russe pourrait signifier la reprise des revendications territoriales russes dans l'Arctique. Des frictions avec le Canada sont à prévoir. De plus, les ténors canadiens de l'industrie des énergies fossiles n'hésitent pas à proposer le gaz et le pétrole canadien comme sources énergétiques à l'Europe de l'Ouest qui dépend actuellement de la Russie. Donc, l'exportation de ces ressources passe nécessairement par la construction de pipelines.

En bref, quoiqu'on en pense, ni le Canada ni le Québec ne

constituent des dictatures. Cette invasion de la Russie en Ukraine nous démontre que la guerre est l'affaire d'un seul homme. Ce n'est pas un projet de peuple contrôlé par de la répression violente. Ceci est de la dictature!

Pour le comité sociopolitique,

Nancy Gagnon

Enseignante
Membre du conseil d'administration
Secteur adaptation scolaire



Source : Centrale des syndicats du Québec, Analyse de la conjoncture sociopolitique, Document A2122-CG-051



Voir le syndicalisme autrement

Le Camp de la relève syndicale de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) s'est tenu pendant la Semaine de la relève syndicale dans la région de Charlevoix, en avril dernier.

Lors de cet évènement, on apprend à mieux connaître notre Centrale avec ces quelque 11 fédérations, 240 syndicats, etc. Mais surtout, on apprend à mieux cerner et à comprendre ces enjeux qui nous touchent, entre autres l'équité salariale, le rangement 22 versus le 23, l'égalité des hommes et des femmes, pourquoi on aurait besoin d'un régime d'assurance-médicaments universel, etc. Il n'en demeure pas moins que pour mieux avancer, il faut savoir d'où l'on vient. Avoir en tête que ce que nous considérons être nos droits aujourd'hui, nous les avons grâce au militantisme des gens qui nous ont précédés et que ces droits ne sont pas des acquis. Il est alors de notre devoir de continuer à se mobiliser pour servir la cause sociale, de réinventer le syndicalisme pour qu'il soit à notre image.

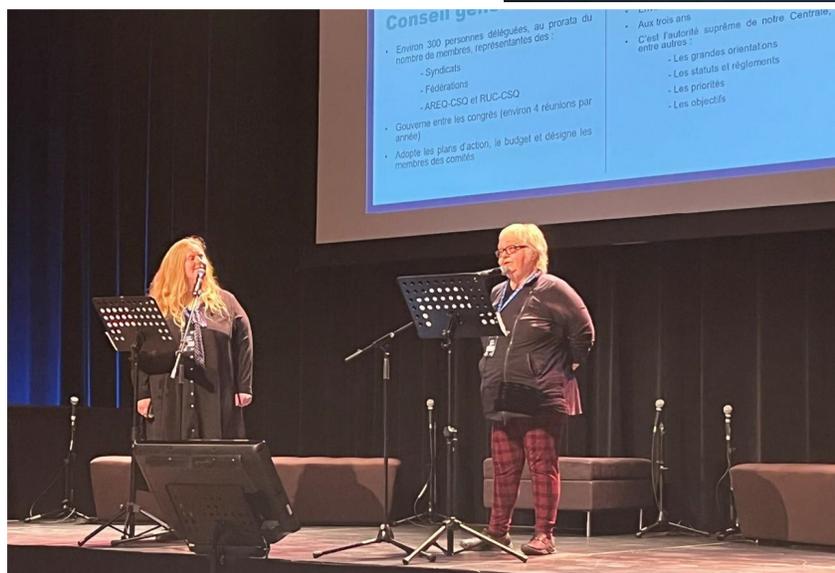
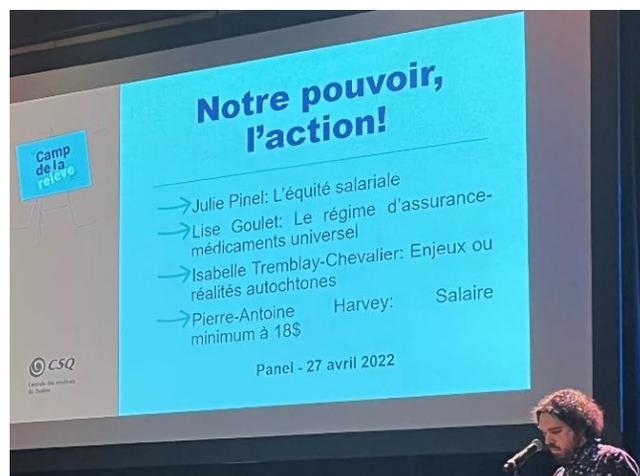
Bref, voir le syndicalisme comme un moyen de défendre et de préserver la démocratie.

Pour la délégation du Camp de la relève syndicale,

Isabelle Landry
Enseignante



Délégation au Camp de la relève syndicale : Audrey Dumont, Joannie Roy, Isabelle Landry et Pierre-André Fournier Bérubé



DES PRIX SONT REMIS À L'OCCASION...

... du concours « Se réunir pour la Terre » du Mouvement ACTES

Le 24 mai dernier, les membres du comité local ACTES se sont réunis afin de déterminer, parmi les participants au concours *Se réunir pour la Terre*, les 5 gagnants d'un prix de 100 \$ pour leur classe, que voici :

- **Isabelle Labrecque du CEA de La Pocatière** avec leur boutique écologique
- **Patrick Lévesque du CEA de Rivière-du-Loup** avec le projet de partage de connaissances pour faire pousser et entretenir des plantes
- **Sabrina Michaud de l'École secondaire de Rivière-du-Loup** avec la plantation de 1 000 arbres en collaboration avec l'Association forestière bas-laurentienne
- **Louise Pelletier de l'École Notre-Dame-du-Mont-Carmel** avec la diffusion de capsules, la lecture d'un livre documentaire et la création d'affiches
- **Mélanie Lévesque de l'École secondaire Chanoine-Beaudet** avec la fabrication d'affiches et l'organisation d'un Kahoot sous le thème de l'environnement



Également, pour souligner leur participation à ce concours, les écoles suivantes recevront 50 \$ pour leur classe :

- France Bélanger, École Georges-Gauvin
- Marie-Ève Lavoie, École des Parchemins
- Valérie Dumont, École des Moussaillons
- Isabelle Ouellet, École Roy
- Francine Dumont, École La Croisée I
- Édith Soucy, École Saint-Louis-de-Kamouraska

L'enseignante ou l'enseignant ayant soumis le projet s'est également mérité 20 \$ à dépenser dans un commerce local et un sac à collation réutilisable. Félicitations à toutes et à tous et merci de votre implication!

Le comité local ACTES

... des assemblées générales d'unité d'accréditation en mai dernier

Aussi, des prix de présence ont été remis à l'occasion de la tenue des deux assemblées générales d'unité d'accréditation pour les membres de Kamouraska-Rivière-du-Loup et du Fleuve-et-des-Lacs, tenues en mode virtuel les 30 et 31 mai dernier.

D'abord, de la part de votre Syndicat, des certificats de 50 \$ de chez Métro et de Tout sous un même Chef ont été remis par tirage au sort. Voici les gagnantes et gagnants :

- Marie Bérubé
- Pascal Mallette
- Martine Gagnon
- Isabelle Morin
- Anik Guérette
- Cynthia Rousseau
- Sophie Jalbert
- Geneviève St-Laurent

Les gagnants recevront leur prix directement à leur école.

De plus, **La Personnelle** remettait un prix par assemblée, dont voici les heureux gagnants :

- **Marco Lévesque**, 100 \$ chez Hamster
- **Lisa Fournier**, 100 \$ à la SAQ

La Personnelle enverra les prix à l'adresse personnelle des personnes gagnantes.

Merci aux personnes présentes à ces assemblées et à La Personnelle pour sa contribution!

Natacha Blanchet



Édifice Monique-Fitz-Back
321, rue Fraserville, Rivière-du-Loup, Québec G5R 5M7

Pour nous contacter :

Téléphone : 418 862-8544 | segp@segp.ca | www.segp.ca

Veillez noter que le bureau du SEGP (CSQ) sera fermé pour la période estivale, soit à compter du 30 juin, et ce, jusqu'au 10 août 2022 inclusivement.